



Accueil et Intégration BSL

Processus de participation pour l'AGA virtuelle 2020

PROCESSUS DE PARTICIPATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Accueil et Intégration BSL

Inscription

Afin de faciliter la gestion des inscriptions et la validation des votes, nous vous demandons de tenir compte de ces points :

- Veuillez vous inscrire avant dimanche 27 septembre, en complétant le [formulaire](#) ;
- Si vous n'êtes pas familier avec l'utilisation de la plateforme *Zoom*, nous vous suggérons de communiquer avec nous au moins une heure avant l'AGA afin de faire un test.

Connexion

Par internet sur votre ordinateur ou tablette : <https://us02web.zoom.us/j/84720089471>

Par téléphone : en appelant le +1 438 809 7799

(ID de réunion : 847 2008 9471)

Notre équipe sera en ligne une heure avant le début de l'Assemblée générale annuelle. Une fois que vous aurez rejoint l'appel, nous vous recommandons de garder votre microphone fermé en tout temps, sauf si vous devez prendre la parole. Il est souhaité de garder sa caméra ouverte.

Documents

Veillez noter que l'Assemblée générale annuelle sera enregistrée pour pouvoir y référer ultérieurement au besoin. Le président du conseil d'administration amorcera la rencontre selon l'ordre du jour.

Ayez en main tous les documents nécessaires à la rencontre :

- Ordre du jour
- Procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle du 4 juillet 2019
- Règlements généraux en vigueur

Vote

Il peut y avoir trois types de vote lors de cette Assemblée générale annuelle :

- Une proposition énoncée et appuyée à l'unanimité ;
Suivant la proposition, le président d'Assemblée demande si quelqu'un s'oppose et/ou demande le vote sur la proposition. Sinon, un membre en règle seconde.

- Une proposition énoncée et appuyée par un vote à main levée ;
Les membres en règle seront invités à voter à l'aide d'un sondage Zoom.
Les réponses possibles seront : oui – non – je m'abstiens. Les résultats seront visibles par tous.

- Une proposition énoncée et appuyée par un vote secret.
Les membres en règle seront invités à voter à l'aide d'un sondage *Zoom*.
Les réponses possibles seront : oui – non – je m'abstiens. Les résultats seront communiqués par le président ou le secrétaire d'élection en maintenant l'anonymat des votants.

Dans le cas où un membre n'aurait pas accès au sondage, il pourra exercer son droit de vote en communiquant par un moyen indépendant directement avec le président ou le secrétaire d'élection.